

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 juin 2008
(convocation du 16 juin 2008)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Juin Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 45
M. DUPRAT Christophe à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. CAZENAVE Charles
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 30
M. LAMAISSON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. PUJOL Patrick à M. SOUBIRAN Claude
M. ANZIANI Alain à M. BENOIT J-Jacques à partir de 11 h 30
M. BAUDRY Claude à M. DUBOS Gérard à partir de 11 h 30
Mme. BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS à partir de 11 h 30
M. COUTURIER J-Louis à Mme FOURCADE Paulette jusqu'à 10 h 30
M. CHARRIER Alain à M. GUILLEMOTEAU à partir de 11 h 30
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DAVID Yohan
M. DAVID J-Louis à M. GAUZERE J-Marc à partir de 11 h 15
M. DELAUX Stéphan à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme DE FRANCOIS Béatrice à Mme BOST Christine à partir de 11 h 30
M. DUPOUY Alain à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme EWANS M-Christine à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 30

M. FAVROUL J-Pierre à M. SEUROT Bernard à partir de 10 h 30
M. FAYET Guy à M. GARNIER Jean-Paul
M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à partir de 11 h 30
M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PALAU Jean-Charles à M. MOGA Alain à partir de 11 h 00
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme PARCELIER Muriel à Mme SAINT ORICE Nicole jusqu'à 11 h 15
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REIFFERS Josy à M. BRON J-Charles à partir de 10 h 30
M. ROBERT Fabien à M. CAZABONNE Didier
M. SAINTE MARIE Michel à M. FREYGEFOND Ludovic à partir de 11 h 30
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 10 h 45
M. TRIJOLET Thierry à Mme DELTIPLE Laurence à partir de 11 h 30

LA SEANCE EST OUVERTE

Régie d'Exploitation des Restaurants Communautaires : Intégration dans les comptes de la Régie de la subvention consentie en 2002 par le budget principal au budget annexe "Restaurant Administratif" : Décision - Adoption.

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2002/0715 du 18 octobre 2002 notre Etablissement a décidé de créer, dans le cadre du budget supplémentaire 2002, un budget annexe pour assurer le suivi de la comptabilité de l'activité « Restaurants administratifs » de la Communauté et de financer la totalité des investissements réalisés dans le cadre de la restructuration des restaurants par une subvention d'équipement versée par le budget principal de la Communauté.

Par la suite et à l'issue de la mise en place de la Régie à simple autonomie financière des restaurants du personnel et des élus communautaires au 1^{er} janvier 2003, décidée par le Conseil de Communauté lors de sa séance du 22 novembre 2002, les biens immobiliers et mobiliers constitués au budget annexe « Restaurants administratifs » ont été remis à la Régie en 2004 et 2006 sous le régime de l'affectation, pour un montant total de 2.132.532,42 €.

Les instructions budgétaires et comptables n'étant pas explicites sur ce point, ces opérations de remise de biens à la Régie ne se sont pas accompagnées du transfert de la subvention consentie en 2002 au budget annexe par le budget principal pour financer ces investissements.

Ce point particulier ayant été depuis clarifié par le Comptable Receveur de la CUB, il est, en conséquence, proposé de régulariser cette situation et de transférer cette subvention de 2.132.532,42 € à la Régie des restaurants sur l'exercice 2008.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 rénovée applicable depuis le 1^{er} janvier 2006, cette opération de transfert se traduira par des écritures d'ordre non budgétaires passées directement par le Comptable sur délibération de l'Ordonnateur pour constater l'entrée de la subvention au passif de la Régie.

Il n'est donc pas nécessaire d'ouvrir de crédits au budget de la Régie pour comptabiliser l'intégration de cette subvention à son bilan.

La Régie disposera alors de l'actif et du passif afférent aux biens remis en affectation et pourra ainsi reprendre, chaque année, une quote-part de ces subventions en recettes de la section de fonctionnement de son budget sur la durée d'amortissement des biens concernés. Elle sera en mesure de financer une plus grande part des dotations annuelles aux amortissements relatives aux investissements qui lui ont été affectés, ce qui permettra de réduire d'autant la subvention accordée chaque année par le budget principal pour équilibrer sa section de fonctionnement.

Les immobilisations remises à la Régie sont amorties selon le plan et durées suivants :

Compte	libellé	Durée Amort	Date Début d'amort.	Date fin d'amort.	Montant des amortis. à fin 2007	Dotations 2008	Total amort. à fin 2008
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2	01/01/2004	31/12/2005	4 359,47	0,00	4 359,47
		5	01/01/2004	31/12/2008	14 260,82	3 565,20	17 826,02
		10	01/01/2004	31/12/2013	9 003,41	2 250,85	11 254,26
s/total compte 2183					27 623,70	5 816,05	33 439,75
2184	Mobilier	15	01/01/2004	31/12/2018	10 819,26	2 704,81	13 524,07
s/total compte 2184					10 819,26	2 704,81	13 524,07
2188	Autres immobilisations corporelles	2	01/01/2004	31/12/2005	3 365,40	0,00	3 365,40
		5	01/01/2004	31/12/2008	2 160,60	540,15	2 700,75
		10	01/01/2004	31/12/2013	6 784,84	1 696,21	8 481,05
		15	01/01/2004	31/12/2018	154 555,41	31 095,59	185 651,00
s/total compte 2188					166 866,25	33 331,95	200 198,20
2135	Installations générales, agenc. constructions	30	01/01/2004	31/12/2033	201 225,36	50 306,34	251 531,70
		30	01/01/2007	31/12/2036	614,70	614,70	1 229,40
s/total compte 2135					201 840,06	50 921,04	252 761,10
Total général					407 149,27	92 773,85	499 923,12

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, les subventions transférables affectées à l'équipement doivent faire l'objet d'un transfert en section de fonctionnement par le biais de la reprise annuelle d'une quote-part, sur une durée égale à la durée d'amortissement des immobilisations réalisées en regard.

En conséquence, il convient d'enregistrer sur l'exercice 2008 les écritures de reprise d'une quote-part de subvention recalculée au 31 décembre 2007, soit 407.149,27 €, ainsi qu'une écriture de reprise de cette subvention pour 2008 à hauteur de 92.773,85 euros, par le biais d'écritures budgétaires d'ordre.

La reprise relative à la quote-part 2008, soit 92.773,85 euros permettra de compenser en section de fonctionnement de la Régie la charge des dotations aux amortissements 2008 des immobilisations qui lui ont été remises en affectation.

La reprise exceptionnelle recalculée au 31 décembre 2007, soit 407.149,27 €, va générer une recette de fonctionnement sur l'exercice 2008 qui permettra de diminuer d'autant la subvention à verser par le budget principal pour équilibrer les comptes 2008 de la Régie.

Ceci étant exposé, et après l'avis favorable donné par le Conseil d'Exploitation de la Régie lors de sa séance du 11 juin 2008, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

DECIDER :

- d'intégrer au bilan de la Régie à simple autonomie financière des restaurants du personnel et des élus communautaires la subvention consentie en 2002 au budget annexe « Restaurants Administratifs » par le budget principal, pour une valeur de 2.132.532,42 €.
- d'enregistrer, au budget de la Régie, une écriture d'ordre de reprise de quote-part de subventions au compte de résultat, pour un montant cumulé de 499.923,12 euros

ADOPTER, par chapitre, en application des dispositions de l'article L 2312-2 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente Décision Modificative n°1 qui retrace les opérations décrites ci-avant, au budget de la Régie.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 juin 2008,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 11 JUILLET 2008</p> <p>PUBLIÉ LE : 11 JUILLET 2008</p>
--

M. LUDOVIC FREYGEFOND